



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 501-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire a été adopté le 16 juillet 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 18 juillet 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Thomas, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 juillet 2024 2024 entre 10h00 et 12h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juillet 2024.

Danielle Lambert
Signé avec Consigno Cloud (18/07/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader



Signature